

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité



santé
famille
retraite
services



PEDAGOGIQUE 2024-2025

Responsable : ZOE CARRET BIZET



SECTEUR JEUNES



Service Enfance Jeunesse - Affaires Scolaires
1 rue du Tissage 39700 DAMPIERRE
03.84.71.18.88

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE

1. PRÉSENTATION JN 1

- 1.1 Compétences Enfance jeunesse
- 1.2 Fonctionnement global
- 1.3 Valeurs et vocation de Jura Nord

2. ORGANISATION DE L'ACM 3

- 2.1 Age et besoins spécifiques des enfants
- 2.2 Nature des activités proposées
- 2.3 Condition de mises en œuvre des activités physiques et sportives
- 2.4 Les horaires
- 2.5 Tarification
- 2.6 Journée type
- 2.7 Modalité de participation des mineurs en situation de handicap
- 2.8 Les locaux

3. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES 12

- 3.1 Constats
- 3.2 Objectifs généraux
- 3.3 Objectifs spécifiques
- 3.4 Moyens

4. FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE 15

- 4.1 Rôle et missions du responsable
- 4.2 Rôle et missions du responsable adjoint
- 4.3 Rôle et missions des animateurs
- 4.4 Moyens mis en œuvre pour favoriser le travail d'équipe

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACM 18

- 5.1 Évaluation des activités
- 5.2 Évaluation de l'équipe



INTRODUCTION

La communauté de communes Jura-Nord a été créée le 1er janvier 1995.

Elle compte plus de 11 11 595. Située au Nord-Est du département du Jura, elle a pour particularité d'être à mi-chemin entre l'agglomération de Dole, de Besançon et celle d'Auxonne.

Elle est composée majoritairement de villages dans un harmonieux paysage de collines. Elle est desservie par les départementales RD673 et RD475, l'autoroute A36 avec une sortie à Gendrey et le canal du Rhône au Rhin le long duquel chemine l'Euro Vélo route et se trouvent plusieurs haltes fluviales.

La Communauté de communes possède un panel large de structures permettant à sa population d'associer aisément vie privée et vie professionnelle :

- 11 écoles
- 8 accueils de loisirs (Périscolaire et Extrascolaire)
- 1 Secteur Jeunes
- 2 médiathèques
- 1 bibliothèque associative
- 1 multi accueil (Crèche + Halte-garderie)
- 1 micro crèche
- 1 Relais Assistants Maternels (RPE)
- 1 école de musique et de danse associative

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur. Il est rédigé pour chaque accueil, par le directeur en concertation avec son équipe. Il donne du sens à l'accueil et est communiqué aux responsables légaux des mineurs.

La Communauté de Communes est garante du projet éducatif.
Le directeur de l'ACM est garant du projet pédagogique.



I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD

1.1 Compétences Enfance Jeunesse

- **Activités péri et extra scolaires** : Tous les élèves du territoire Jura Nord bénéficient des accueils de loisirs et des restaurants scolaires.
- **Petite enfance** : Le multi accueil, la micro crèche et le Relais Petite Enfance sont au service de tous les enfants de Jura Nord.
- **Scolaire** : Depuis septembre 2014, reprise de la compétence scolaire détenue jusqu'alors par les communes : fonctionnement et investissement pour toutes les écoles maternelles et primaires de la communauté avec la construction prochaine d'un groupe scolaire à Vitreux.
- **Jeunesse** : Fonctionnement du gymnase Maurice Grand et animation du Secteur Jeunes (SJ) chargé de proposer des activités en faveur des jeunes du territoire. (De 12 à 18 ans).

1.2 Fonctionnement global

La communauté de communes est dirigée par un Président et 7 Vice-Présidents qui animent des commissions d'élus (délégués communautaires municipaux) dont certaines sont ouvertes au public.

Les décisions sont proposées lors des réunions de bureau, puis sont validées après délibération du conseil de communauté où toutes les communes sont représentées par 1 à 3 délégués. Des groupes de travail se forment dans les commissions avec des bénévoles passionnés pour réaliser certains projets.

- Le Président

Le président et les vice-présidents représentent l'exécutif de la collectivité, c'est les conseillers communautaires qui élisent le bureau. Ce dernier prépare et met en œuvre les décisions du conseil communautaire.

- Le bureau communautaire

Le Bureau examine les propositions faites en commissions. Le Conseil communautaire valide ou non les propositions. Il se réunit en moyenne une fois toutes les deux semaines. C'est l'organe chargé de la gestion courante de la Communauté de communes.

- Le conseil communautaire

Composé de conseillers communautaires, élus par les conseils municipaux, il débat et décide des grandes orientations et des actions. La représentation des communes est proportionnelle à leur population.

Il élit le Président de la communauté de communes et les membres du bureau communautaire, vote le budget communautaire...

Il se réunit une fois par mois en séance publique.

- Le personnel

Dans la Communauté de communes de Jura Nord, il peut y avoir trois types de fonction :

- Les agents titulaires
- Les agents contractuels ou occasionnels
- Les bénévoles sont le plus souvent des stagiaires BAFA ou des personnes qui veulent découvrir le métier.

- Moyens financiers

Financement : participation famille, MSA, CAF . Fond propre de la CCJN

Subvention : Conseil général (ponctuel)

- Moyens humains

Partenaires locaux : Association « La Carotte », Association des Forges de Fraisans, Association du Patrimoine, Association de l'école de musique et de danse Jura Nord, Association Jura Nord Foot, Association de parents d'élèves, Association de la fête de Dampierre, foyer ruraux ...

Partenaires institutionnels : SDEJS, Conseil Régional et Départemental, CAF, MSA, DREETS...

1.3 Valeurs et vocation de la CCJN

Les ACM du territoire ont pour vocation :

- Offrir aux enfants un cadre sécurisant.
- Assurer les besoins de sécurité physique et affective
- Accompagner son développement psychomoteur Favoriser ses besoins socio-affectifs
- Soutenir ses besoins cognitifs
- Favoriser une continuité éducative et une transition favorable sur les différents de la journée de l'enfant
- Encourager une communication fluide entre École et ACM
- Prendre connaissance du projet école
- Mener des projets communs École et ACM
- Offrir aux familles une offre d'accueil permettant de lier la vie privée et la vie professionnelle dans les meilleures conditions
- Offrir une amplitude d'ouverture large
- Soutenir les familles dans leur organisation et dans leur parentalité
- Offrir aux professionnels un environnement de travail riche et collaboratif
- Favoriser les rencontres et les échanges entre partenaires
- Encourager la mutualisation matérielle et intellectuelle



II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACM

2.1 Age et besoins spécifiques des enfants

Les enfants accueillis sont scolarisés (primaire-collège-lycée) et ont entre 10 et 18 ans. L'enfant a des besoins spécifiques en fonction de son âge dont il faudra tenir compte pour son accompagnement au quotidien.



ENFANTS DE 10 À 12 ANS BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Besoin de se situer comme « grands », on
ne joue plus avec les « petits »
et on rejette les jeux de « petits »

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition
dans certaines occasions

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

2.2 Nature des activités proposées

Le Secteur jeunes propose un panel d'activités riche et varié permettant de répondre à aux besoins ci dessus et d'accompagner au mieux le jeunes dans les différentes étapes de son développement.

Conditions de mise en œuvre :

- Espaces ou environnement adaptés aux règles de sécurité
- Moyens matériels et humains répondant aux objectifs pédagogiques et aux normes de sécurité
- Savoir faire et compétences spécifiques des animateurs
- intervention de partenaires extérieur
- Diversité des actions



1.3 Conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives visent plusieurs objectifs:

- Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant
- Favoriser la coopération et la collaboration
- Ouvrir l'enfant sur différents sports

Les activités sportives intensives (sports collectifs...) se dérouleront prioritairement sur les temps du soir, laissant les activités plus douces sur la pause méridienne.

Différents projets sportifs ont été élaborés par des animateurs aux compétences spécifiques, permettant un accompagnement de qualité et diversifié.

La collectivité s'est dotée de matériel adapté permettant la pratique de sports différents.

2.3 Horaires

Les horaires périscolaires ont été calibrés en fonction des horaires du collège principalement et des besoins en tenant compte aussi de l'éloignement classique des lieux professionnels des familles.

Les horaires extrascolaires ont été pensés pour permettre de respecter le rythme du jeune, ses activités culturelles et/ou sportives.

PERISCOLAIRE

Collège de Fraisans permanence

-> lundi jeux de société : 11h30 à 14h

-> jeudi et vendredi : 11h30 à 14h

EXTRASCOLAIRE

Les horaires peuvent varier pour des soirées thématiques ou sorties exceptionnelles.

Habituellement le secteur jeunes propose un horaire d'accueil : 9h30 à 17h30

2.4 Tarification

Les **tarifs extrascolaires** sont à l'heure et en fonction des revenus . Ils répondent à une formule de calcul appliqué à chaque famille.

Revenu annuel/12 x taux d'effort (en fonction du nombre d'enfants à charge) = **tarif horaire**

Tarif horaire x nombre d'heures réalisées par l'enfant pendant la période de vacances = tarif de la période d'accueil pendant les vacances.

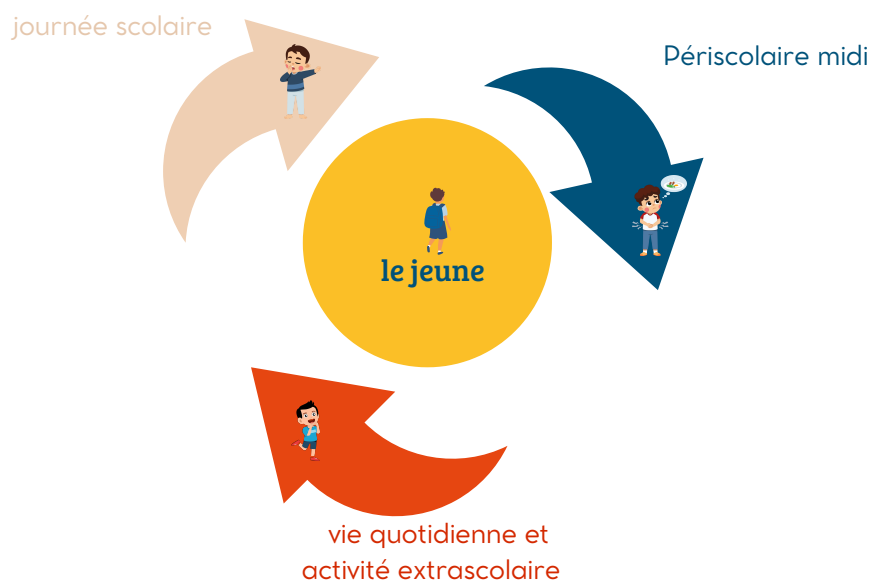
	tarif horaire
plus de 4500 €	1.61 €
4001 € à 4500 €	1.58 €
3501 € à 4000 €	1.54 €
3001 € à 3500 €	1.40 €
2501 € à 3000 €	1.33 €
2001 € à 2500 €	1.09 €
1501 € à 2000 €	1.05 €
1001 € à 1500 €	0.91 €
501 € à 1000 €	0.84 €

2.6.a Une journée type avec une intervention périscolaire

Préambule : Les temps périscolaires s'inscrivent dans la journée du jeune qui est très dense. L'objectif majeur des interventions du secteur jeunes, est de respecter au mieux les rythmes et besoins du jeune et de collaborer avec tous les autres intervenants de sa journée (collège, Transports...).

La journée est jalonnée de règles multiples, de postures et valeurs différentes mais complémentaires. La régularité dans l'organisation des temps périscolaires est gage de stabilité et de repaire pour le jeune dans sa journée.

Ces temps doivent par conséquent concilier temps de pause et temps d'accompagnement.



Périscolaire midi

Proposer un temps d'accueil aux jeunes sur la pause méridienne au sein de l'établissement scolaire.

L'enjeu est de leur proposer un temps à part dans leur journée scolaire sans créer une rupture dans les pratiques et l'accompagnement. L'animateur secteur jeunes a une relation différente avec les jeunes que les membres de l'équipe pédagogique (tutoiement notamment), cependant nous prenons garde à bien différencier les temps "dedans" et "dehors" de l'enceinte scolaire. Application des règles du règlement intérieur de l'établissement (interdiction du téléphone portable).

Nous proposons des temps d'encadrement et d'accompagnement particuliers et privilégiés aux jeunes sur un plan ludique et pédagogique.



2.6.b Une journée type en extrascolaire

Préambule :

L'extrascolaire est un accueil à la journée sur plusieurs jours ou le loisir est le maître mot.

Nous accueillons le jeune sur le site de l'ACM de Dampierre au 2 routes de Fraisans. Les horaires peuvent varier selon les activités proposées, mais d'ordinaire sur une journée type nous accueillons les jeunes de 09h30 à 17h30.

Nous avons une capacité d'accueil limitée à 16 jeunes maximum. C'est pourquoi nous demandons aux familles de bien prendre connaissance du programme d'activités et d'inscrire leur enfant en priorité sur les journées d'activités pour lesquelles il porte un grand intérêt.

Nous diffusons nos programmes aux mêmes dates que nos collègues d'ACM et nous nous occupons personnellement des inscriptions par mail ou par téléphone sur la semaine suivant la diffusion du programme. Nous laissons donc plusieurs jours, aux jeunes et leur famille pour étudier les activités proposées et l'intérêt qu'ils pourraient y porter entre la diffusion des programmes et les dates d'inscription.

Nous proposons des activités sportives, culturelles et ludiques en répondant aux besoins et intérêts des jeunes de 11 à 18 ans (cités ci dessus p. 4). Nous tentons également que nos programmes collent à la thématique de la saison et à l'actualité (hiver, été, halloween ...)

Nous avons choisi, cette année, de réserver une journée dans notre semaine d'actualités aux jeunes de 3ème et lycée. Nous souhaitons toucher ce public qui pour le moment se fait rare au secteur jeunes. Une journée teste aura lieu au cours des vacances d'Octobre, si cette journée remplit cet objectif ce principe sera reconduit pour les périodes de vacances suivantes.

De plus cette année 2024 -2025, le secteur jeunes de la Communauté de Communes Jura Nord et La Carotte, compagnie de théâtre du territoire, s'associent pour accompagner un groupe de jeunes à mener un projet.

Le "projet jeunes" a pour ambition d'organiser un événement en juillet 2025 à l'initiative des jeunes du territoire.



2.7 Modalités spécifiques d'accueil des enfants en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap.

La loi prend désormais en compte les quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique et concerne également les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire.

Elle pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Au regard de la loi, tout ACM mène une réflexion autour de l'accueil de l'enfant porteur de handicap.

Un référent Communauté de communes est identifié. Un référent auxiliaire est désigné sur l'ACM.

Un Référent communauté de communes- Qui et Pourquoi ?

- Responsable adjointe du service Enfance Jeunesse.
- Élabore un diagnostic du territoire
- Identifie l'ensemble des partenaires du champs du Handicap
- Réalise un "catalogue des ressources" du territoire, du département, de la Région
- Accompagne les familles et les équipes des ACM

Un référent auxiliaire -Qui et Pourquoi ?

- Directeur ou adjoint de l'ACM, en lien direct avec référent communauté de communes
- 1er interlocuteur des familles et des enfants
- accompagnement de l'enfant et de sa famille
- centralise les informations
- assure une veille sur le groupe pour éventuel dépistage.

Dans l'ACM, l'accueil des enfants porteurs de handicap ou aux besoins spécifiques répond à différents critères :

- **La qualité des relations entre l'équipe d'animation et les familles** : Écoute , collaboration et soutien.
- **La prise en compte de l'enfant comme une être à part entière avec des besoins spécifiques** : Rédaction d'un PAI , aménagement des locaux, mise à disposition de matériel adapté, ressources humaines adaptées.
- **Le travail d'équipe** dans le déroulé de la journée

Avant l'accueil :

- Rencontre préalable entre les parents et le directeur de la structure, pour préparer l'accueil, le directeur prend connaissance de la situation de l'enfant.
- Prise de connaissance et signature du projet d'accueil individualisé en présence des parents, du directeur. Consignes rédigées et expliquées par le référent auxiliaire.
- Un travail avec l'équipe d'encadrement est mis en place. Une courte période d'observation de l'enfant peut être effectuée avec un accompagnant.
- Sensibiliser l'équipe aux procédures de la vie quotidienne (en liaison avec la famille, un éducateur ou le médecin référent).



Pendant l'accueil :

- Associer les parents au déroulement de l'accueil de l'enfant
- Numéro de téléphone d'urgence à jour et accessible à tout l'encadrement.
- Respecter les rythmes de vie de l'enfant porteur de handicap.
- Respecter des précautions nécessaires à la vie quotidienne.
- Respecter le traitement médical
- S'enquérir, auprès des parents, des signes d'alerte qui ponctuent les états de fatigue de l'enfant.
- Consignes strictes écrites et lisibles par tout le personnel en cas d'évacuation nécessaire des locaux et adaptées à la situation du handicap.

Après l'accueil :

- Restitution de tous les documents et médicaments (non utilisés) aux parents.
- Réalisation d'un bilan avec les parents (rythme à définir selon la périodicité de l'accueil).

Focus sur le PAI - Soins médicaux et attentions particulières

Ces soins sont propres à chaque enfant : le dialogue et l'écoute mutuelle entre les parents et l'équipe d'animation permettront d'adapter les réponses aux besoins de l'enfant en fonction de l'environnement et dans des conditions correctes et respectueuses de son état de santé.

- Adapter son intervention au comportement de l'enfant handicapé.
- S'assurer d'un réseau d'intervenants externes de proximité en cas de besoin.
- Disposer d'informations médicales et paramédicales écrites et organiser leur transmission à bon escient.

Dans le cas de la prise de médicaments par l'enfant, les parents remettent un double de l'ordonnance du médecin pour se conformer à ses prescriptions. La préparation d'un pilulier par les parents pour faciliter les soins est vraiment conseillée. S'assurer du suivi, de l'acceptation et de la réelle prise des médicaments prescrits.

En termes d'organisation, faciliter les soins infirmiers prescrits par le médecin référent : ces soins pourront être réalisés par un professionnel extérieur au centre : l'infirmier habituellement en charge de l'enfant par exemple.

Disposer si possible d'un lieu d'infirmerie avec les produits de nettoyage pour le lavage des mains, un point d'eau et éventuellement d'un lit d'examen selon le besoin. Ce lieu doit respecter l'intimité de l'enfant.

Intégrer le temps des soins dans le déroulé de la journée pour l'enfant, ses camarades et l'équipe d'animation.

III. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

3.1 Constats

Le public du secteur jeunes se constitue des jeunes de 11 à 17ans résidant sur le territoire de Jura Nord.

L'adolescence est une période de développement entre enfance et adulte, une période de transition, un important rythme de croissance et de changement. La puberté en est le phénomène biologique déclencheur. Elle s'accompagne de bouleversements physiologiques et émotionnels. Adolescence signifie "grandir" physiquement mais aussi mentalement. "je veux tout, tout de suite, mais je ne sais pas ce que je veux"

Fréquenter le secteur jeunes est l'occasion de passer du temps avec ses amis, développer des projets, organiser des sorties, avoir un accompagnement pour sa scolarité et/ou son orientation.

Au vue du territoire les jeunes évoquent l'isolement rural dû notamment à un manque de mobilité.



Objectif général n°1

Proposer des temps d'accueil et d'animation attractifs tout en dynamisant le territoire Jura Nord

Objectifs spécifiques/ Moyens

Découvrir et initier à des pratiques sportives ou culturelles

Séjours ou mini camps sportifs

Organisation de compétitions sportives et tournois

Propositions d'activités physiques et sportives avec des jeux en équipe et/ou en extérieur

Renforcer le lien social entre jeunes et acteurs locaux

Marchés ou foires locaux organisés par les jeunes : mise en lumière des artisans, producteurs et petites entreprises familiales du territoire.

Participation à des actions citoyennes locales pour les impliquer et les rendre acteurs de la dynamisation du territoire : marché, brocante, espaces verts, collecte d'ordures, "Nettoie ton village"...

Ateliers avec des artisans, commerçants, producteur locaux : rencontre, présentation de leur activité, participation des jeunes

Créer des activités ludiques et innovantes adaptées aux centres d'intérêt des adolescents

Proposer aux jeunes d'exprimer leurs envies et besoins par des questionnaires / sondages
Organisation moment "projet secteur jeunes" ou au travers de discussions informelles

Atelier de bricolage ou de fabrication collaborative : service technique de Jura Nord, chantiers participatifs, décors thématiques des villages

Création d'un lieu ou de temps de rencontre que les jeunes peuvent s'approprier

Animation autour du numérique, culture populaire et culture geek : film, jeux de société ou jeux vidéo, immersion (Jura Nord express, Murder Party)

Organiser des soirées à thèmes et événements festifs

Objectif général n°2

Développer l'autonomie et la responsabilisation des jeunes et les accompagner dans leur transition enfant - adultes

Objectifs spécifiques/ Moyens

Permettre au jeune de s'approprier les actions menées à son profit

Développer la responsabilisation collective et l'esprit d'équipe

Accompagner le jeune dans sa prise de décision et d'initiative personnelle

Développer la gestion de la vie quotidienne en autonomie

"Projet jeunes": Organiser un événement en juillet 2025 à l'initiative des jeunes du territoire. Accompagner un groupe de jeunes à mener un projet sur l'année 2024-2025.

"Projet Jeunes" : projet collaboratif où les jeunes doivent travailler ensemble pour atteindre des objectifs

Atelier sur la communication et la gestion de conflits - Être responsable de ses interactions

Proposer aux jeunes d'expérimenter l'animation en encadrant un groupe d'enfants (inter-centre 2024)

Proposer des ateliers sur la prise de décision, la gestion des priorités, l'organisation de son temps...

Encourager et accompagner les jeunes dans le développement de projets personnels (orientation, projet culturel ...)

"Projet Jeunes" : Construction d'un budget prévisionnel, récolte de fonds, gestion budgétaire

Simulation de gestion autonome d'une journée type, en planifiant une sortie ou la gestion de leur emploi du temps

Atelier de cuisine, participation au ménage des locaux d'accueil du secteur jeunes

Objectif général n°3

Informez, accompagnez, sensibilisez et prévenez

Objectifs spécifiques / Moyens

Informez sur la santé, le bien être et les comportements à risque.
Accompagnez les jeunes dans la gestion de leurs émotions et leur santé mentale.

Ateliers thématiques :
Débat mouvent, café philosophique, la parole au jeunes, rencontre de professionnels en conférence, jeux de rôle ou simulation de situation à analyser

Sensibilisation aux réseaux sociaux et au harcèlement

Atelier de gestion de stress et des émotions.

Créer et ou rendre disponible des brochures, des liens internet, des contacts de professionnels

Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, aux droits et devoirs

Organisation de débats et des ateliers autour des droits et des responsabilités du citoyen

Créer des mini-projets citoyen, participation à des événements associatifs

Accompagner les jeunes dans l'orientation scolaire et professionnelle

Ateliers d'orientation professionnelle : présentation des branches professionnelles, rencontre de professionnels, visite sur site, participation à des salons



IV. FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

4.1 Rôle et missions du directeur et du directeur adjoint

Le directeur de l'accueil de loisirs est garant du projet pédagogique. Il est en assure l'élaboration en collaboration avec son adjoint et son équipe. Il veille à sa mise en œuvre.

Le directeur travaille en étroite collaboration avec le service Enfance Jeunesse de Jura Nord. Il en est le représentant sur le terrain.

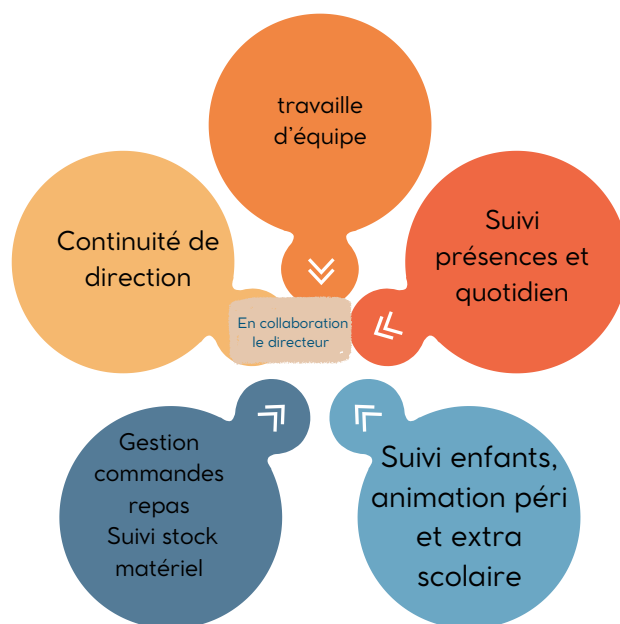
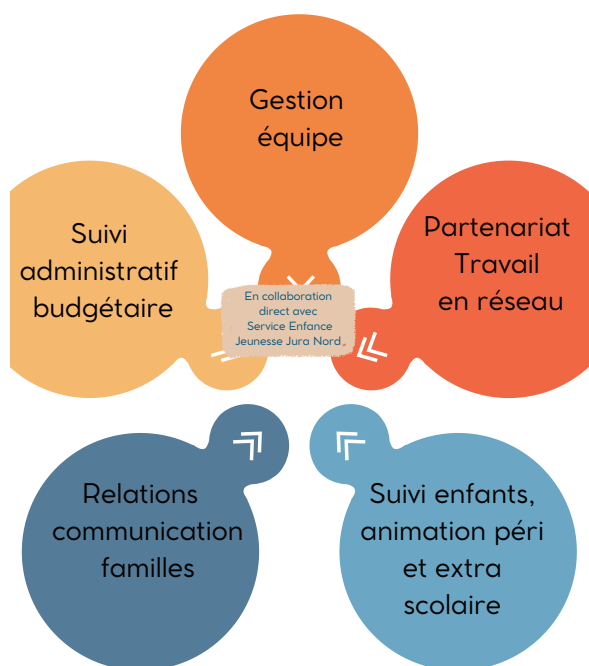
Le directeur est force de proposition pour son équipe, pour les parents, pour les enfants et pour la collectivité.

Les missions du directeur sont multipliées et s'organisent autour de 5 grands axes.

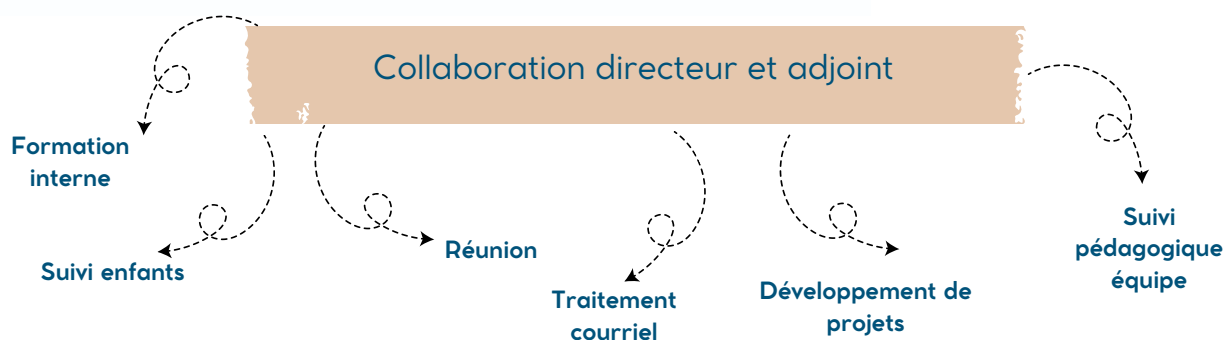
Le directeur adjoint assure la continuité de direction en l'absence du directeur.

En lien direct avec le terrain, l'équipe et les enfants il a un rôle de veille et d'observation fine permettant un ajustement des pratiques et postures.

Le directeur adjoint assure le suivi du quotidien et collabore avec le directeur dans la gestion des réunions et de la réflexion global concernant le bon fonctionnement de l'accueil.



4.3 Collaboration directeur et adjoint



La communauté de communes a fait le choix de construire une équipe de direction basée sur un binôme qualifié. Le directeur et l'adjoint ont des temps administratifs en dehors des horaires de périscolaires. Ces temps permettent de remplir les tâches administratives de base (inscriptions, saisie des présences...) mais aussi de mener conjointement une réflexion approfondie sur les objectifs pédagogiques et éducatifs de l'accueil de loisirs aussi bien en direction des enfants, des parents que de l'équipe.

Le directeur est pleinement responsable de l'organisation fonctionnelle et pédagogique de son site. La collaboration avec l'adjoint permet un regard riche et objectif.

4.4 Rôle et missions des animateurs

La mission principale de l'animateur est l'accompagnement des enfants sur les différents temps périscolaires ou extrascolaires.

Cet accompagnement se situe à différents niveaux :

- Sécurité affective
- Développement de son autonomie et de sa motricité globale
- Développement de sa créativité, de sa curiosité et de son ouverture au monde
- Développement de sa sociabilisation



Un savoir-être adapté

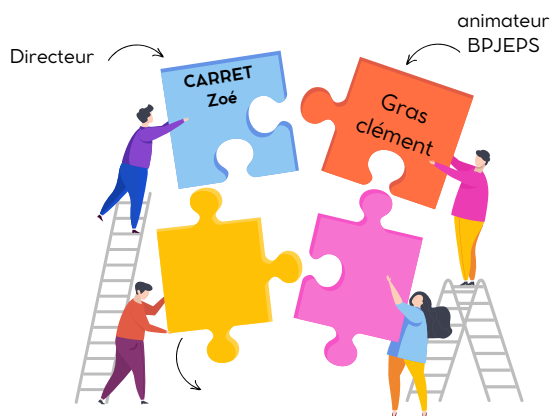
- Empathie
- Ecoute
- Patience
- Cohérence



Un savoir-faire varié

- Créativité
- Sportif
- Ouverture culturelle
- Ouverture à l'environnement

COMPOSITION DE L'EQUIPE



4.5 Moyens mis en œuvre pour favoriser le travail d'équipe

Le travail d'équipe est complexe et demande une réflexion approfondie. Il est nécessaire de connaître les différentes composantes d'une équipe pour pouvoir les mettre en synergie et construire avec elles un projet d'accueil adapté.

La mise en œuvre du travail d'équipe repose sur différents moyens

- » » » **Rencontres individuelles** : Idéalement une fois par trimestre , elles permettent de faire un point sur la pratique de l'animateur et de lui offrir la possibilité de s'exprimer en toute confidentialité son état d'esprit dans le travail et dans l'équipe.
- » » » **Réunions d'équipe** : Chaque animateur dispose d'un volume horaire de 2h par mois pour les temps de réunion. Ces réunion sont à la fois un espace de partage, de réflexion et d'élaboration. Elles sont aussi l'espace d'expression en vue du règlement des éventuels tensions ou conflits.
- » » » **Les temps de préparation** : Tout comme pour les réunions, chaque animateur dispose d'un volume annuel pour la préparation des animations. Ces temps sont destinés à l'écriture des projets d'animation, de la préparation des activités prévues. Ces temps sont répartis sur l'année selon un calendrier défini par le directeur. Les temps de préparation sont également des moments conviviaux favorisant la cohésion d'équipe et les échanges informels autour des savoir faire de chacun.
- » » » **Temps de rencontre** organisés les vendredis matin de 9h30 à 11h entre la directrice et l'animateur du secteur jeunes : organisation des prochaines périodes de vacances, harmonisation des pratiques, échange d'idées, discussions et élaboration de projets, bilan à la suite des périodes de vacances.

Participation au réunion d'équipe du jeudi matin à Gendrey avec les autre directeur de centre



V. MODALITÉS D'EVALUATION DE L'ACM

5.1 Evaluation des activités

Évaluation des activités proposées par le secteur jeunes						
Quantitatif				Qualitatif		
Nombre de jeunes présents	Récurrence de participation, fidélisation du public	Durée et rythme des activités	Etude budgétaire	Retour des jeunes et des familles, sondage ou discussion informelle	Niveau d'engagement enthousiasme et motivation du public	Compétence travailler et accueillir
Méthode d'évaluation						
Questionnaire et sondage	Grille d'observation	Groupe de discussion	Echange informel	analyse de données de participation		